



Mesures d'économie du budget de fonctionnement de la DSNA

Suite à la sortie, le 06 mai 2013, de la note DSNA intitulée « Mesures d'économie », les OS ont réagi par rapport à l'absence totale de concertation sur le sujet. Face aux politiques « très limite » déjà menées par certains services FO a souhaité avoir une réunion sur le sujet afin de porter à la connaissance de la DSNA et de la DO des situations déjà compliquées à vivre au quotidien et de veiller à ne pas les aggraver dans l'avenir.

Sans surprise, l'administration a argumenté afin de nous prouver le bien-fondé et l'efficacité des mesures d'économie envisagées. La DO a assuré qu'un point sur le budget et sur les mesures d'économie (et leurs résultats concrets !) sera systématiquement porté à l'ordre du jour de tous les CT des services de la DO.

La DSNA a rappelé un contexte dans lequel le gouvernement exige une réduction du budget de fonctionnement de **3 % par an** pour les administrations.

Pour la DGAC, après un **mauvais début d'année** en termes de nombre de vols, la situation s'est améliorée **au cours de l'été avec une augmentation** des mouvements par rapport à 2008, année (avant crise) de référence. Les **prévisions sont moins optimistes pour la fin de l'année 2013 et prévoient une activité inférieure à celle de 2012** sur la même période. Ceci devrait nous permettre *d'éviter un nouveau gel des crédits cette année*, mais ne nous réjouissons pas trop vite ! Le pessimisme est de rigueur pour la fin de l'année, nous sommes encore *loin* d'un éventuel dégel. Au cours de ces dernières années les « prévisions » se sont souvent révélées encore moins fiables que la météo !

L'administration considère qu'une baisse des dépenses de fonctionnement de 10 % est accessible ! Concernant le budget DGAC, elle a admis avoir peut-être commis une erreur en baissant puis en figeant le TUR (Taux Unitaire de Redevance), contrairement à ses homologues européens.

Les secteurs les plus touchés par les mesures d'économie seront : l'informatique (avec moins de renouvellement des matériels), la communication, les frais de déplacement, le carburant...

Pour les déplacements, le DO souhaite laisser une *marge d'appréciation* aux chefs de service. FO a demandé la prise en compte du coût de *l'ensemble* de la mission (nuitées, durée totale de la mission et surtout **coût induit de l'indisponibilité de l'agent** !), et pas seulement du trajet en lui-même. FO a rappelé qu'un minimum de bon sens était nécessaire : durée des trajets, longueur des journées de travail, conditions d'hébergement.

Pour l'informatique et le matériel périphérique de bureau, FO a demandé à la DO de veiller à ne pas aller trop loin dans l'obsolescence et à ne pas sombrer dans la caricature avec, par exemple, la « mutualisation des calculettes » pour certains concepteurs de procédure (1 pour 2 ? pour 3 ? pour 4 ?) !!

La DTI vise l'objectif d'une économie de 2,5 M€ par rapport à l'année dernière. La convention entre la DSNA et l'ENAC a enregistré une baisse de 200 k€.

Pas ou peu de baisse des crédits pour les formations statutaires ou dans le cadre des licences. Les autres formations ne seront accordées que si le chef de service les juge indispensables. **Pour FO toutes les formations permettant un accès à la promotion sociale doivent également être préservées ainsi que les formations permettant des évolutions métiers.**

Au sujet de l'entraînement aérien, utilisant une bonne part des crédits dédiés à la formation, l'administration s'est heurtée à une forte résistance des OS **car cette mesure fait partie des acquis sociaux des personnels et ne doit pas faire l'objet d'une régression** !! La DO a assuré que cette baisse des crédits alloués à l'entraînement aérien était conjoncturelle et serait *provisoire* (elle n'a pas pris les mêmes précautions de langage pour les autres mesures). À noter que l'administration mettra l'accent sur la formation LAPL. La discussion a été renvoyée à un « COPIL entraînement aérien ».

Pour les réunions, la DSNA souhaite que les « mesures de rationalisation » perdurent, avec notamment une préférence pour la visioconférence/téléconférence plutôt que le déplacement physique. De même, dans les instances internationales, un seul représentant du FABEC pourrait être présent. Les OS ont fait part de leurs *doutes* sur la capacité des partenaires du FABEC à s'exprimer d'une seule voix.

Enfin, FO a, une nouvelle fois, fait remonter le problème du **surcoût engendré par le prestataire de voyages** retenu par la DGAC. A défaut du SG, la DSNA le reconnaît (et le chiffre à 15%) et envisage d'étudier, par exemple pour les hébergements, la possibilité de passer par des contrats en direct avec une liste d'hôtels.....A suivre !

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! www.fodgac.fr/fr/adhesion/

Contacts : Thierry MOROT Jérôme CAFFIN

